



Doc. 13801
22 juin 2015

Le fonctionnement des institutions démocratiques en Azerbaïdjan

Amendement¹ n° 5

Dans le projet de résolution, paragraphe 8, remplacer les mots « des défenseurs des droits de l'homme, des militants de la société civile et des journalistes, éminents et reconnus, sont derrière les barreaux » par les mots suivants:

« certains défenseurs des droits de l'homme, militants de la société civile et journalistes, éminents et reconnus, sont derrière les barreaux. L'Assemblée appelle les autorités azerbaïdjanaises à veiller à ce que ces personnes détenues bénéficient d'un procès objectif ».

Déposé par:

GROSS Andreas, Suisse, SOC
FLEGO Gvozden Srećko, Croatie, SOC
KOX Tiny, Pays-Bas, GUE
MAYER Edgar, Autriche, PPE/DC
SCHMIDT Frithjof, Allemagne, SOC
XUCLÀ Jordi, Espagne, ADLE

1. 2015 - Troisième partie de session

